

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Service Public d'Assainissement Collectif- Modification du Contrat d'adhésion pour le déversement des matières de vidange sur la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles- Adoption - Décisions - Autorisations -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'apport de matières de vidange provenant de fosses d'assainissement non collectifs (eaux vannes, eaux ménagères) situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux fait l'objet de contrat d'adhésion tripartite (Entreprise de vidange – Lyonnaise des Eaux – Cub) pour le dépotage à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles. Cette gestion s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le contrat type d'adhésion prévoit, en outre, la possibilité d'apports exceptionnels (autres que les fosses d'assainissement non collectifs du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux) tel que les effluents issus de caveaux de cimetières.

Le contrat type d'adhésion fixant les conditions techniques, administratives et financières d'acceptation de ces matières a fait l'objet de la délibération n°2009/0665 du 2 octobre 2009. La gestion de ces contrats d'adhésion incombe au délégataire Lyonnaise des Eaux conformément aux dispositions du contrat d'affermage de 1992 qui prend fin au 31 décembre 2012.

Par délibération n°2012/0696 du 28 septembre 2012, notre Etablissement a décidé du choix du futur délégataire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines pour la période 2013-2018. Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public conclu entre la Cub et la société des gestion de l'assainissement collectif (SGAC) le 4 octobre 2012 notamment l'article 59, le délégataire assure à ses frais la réception et le traitement de ces apports et établit en concertation avec la Cub le nouveau contrat type d'adhésion (Cf. pièce jointe).

Conformément aux dispositions de l'article 77.3, le Délégataire est autorisé à percevoir directement auprès des usagers des entreprises de vidange, à compter du 1^{er} janvier 2013, une rémunération « V » définie en euro par mètre cube de matières de vidange, et dont la valeur de base V_0 hors taxes et redevances est égale à : $V_0 = 8,0000$ € par mètre cube de matières de vidange
La rémunération V_n relative à l'année n sera révisée par application de la formule de révision définie à l'article 82.1, et précisée à l'article 5 du contrat type d'adhésion joint au présent rapport.

Les modifications apportées au nouveau contrat type d'adhésion présenté en annexe, par rapport à la version en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- identification du délégataire dénommé SGAC à la place de Lyonnaise des Eaux France,
- nouvelles dispositions financières (Cf. article 5 et 7),
- durée des contrats d'adhésion dont l'échéance est fixée au 31/12/2018 (Cf. article 10),
- demande de renouvellement par le vidangeur à formuler six mois avant l'échéance du contrat (Cf. article 10).

Les autres dispositions du contrat type demeurent inchangées ainsi que le modèle type de bordereau d'identification et de suivi.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectifs ;

VU le contrat d'affermage du service public d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 4 octobre 2012 avec la SGAC.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'il convient de conclure de nouveaux contrats d'adhésion pour le déversement des matières de vidange, notamment aux fins d'introduire des nouvelles dispositions tarifaires prévues dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public d'assainissement,
- Que cette modification offre l'opportunité d'ajuster le contrat type afin de le clarifier et de prolonger la durée de validité jusqu'à la fin du nouveau contrat de délégation de service public le 31/12/2018,
- Que ce contrat sera la base des relations entre les vidangeurs et le Service Public d'Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013.

DECIDE

Article 1 : d'adopter le nouveau contrat type d'adhésion tripartite de déversement des matières de vidanges ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats d'adhésion et leurs éventuels avenants dans le cadre du contrat type d'adhésion tripartite avec les vidangeurs souhaitant bénéficier d'une autorisation de dépotage à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles et à en assurer l'application par l'intermédiaire de ses services.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 FÉVRIER 2013**

PUBLIÉ LE : 11 FÉVRIER 2013

M. JEAN-PIERRE TURON